



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service régional académique  
au numérique éducatif

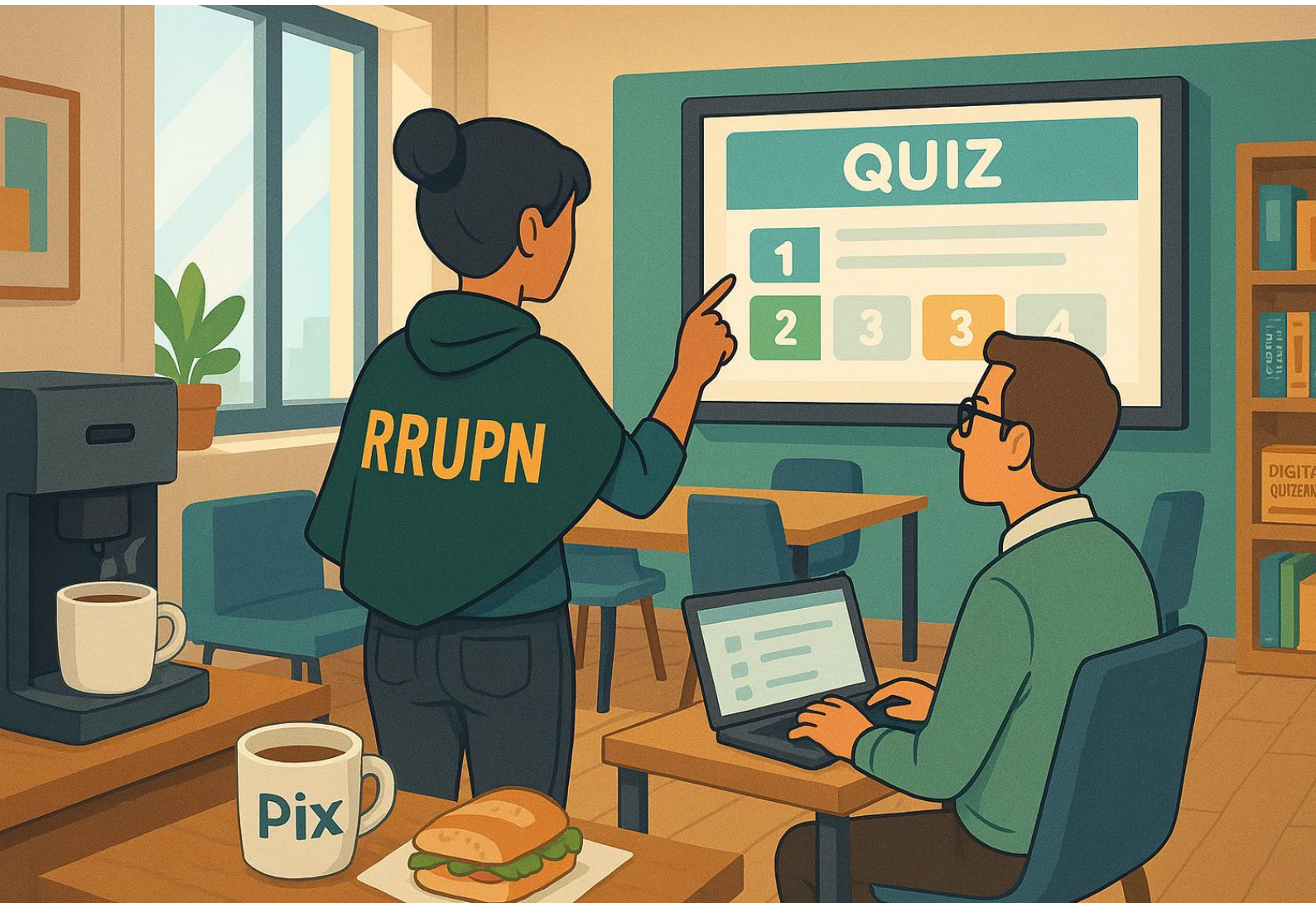


Image générée avec l'aide d'une IA

SERVICE REGIONAL ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF  
(SITE DE LIMOGES)

# Guide (de survie) 2025 du RRUPN

Référent pour les Ressources et Usages Pédagogiques  
du Numérique

Académie de LIMOGES

# Table des matières

<b>Le RRUPN : fonctions, désignation, indemnité</b>	<b>3</b>
<i>Fonctions</i>	3
<i>Désignation</i>	3
<i>Indemnité</i>	3
<b>Conseiller l'équipe de direction dans le pilotage du numérique éducatif</b>	<b>4</b>
<i>Educap</i>	4
<i>Commission numérique de l'établissement</i>	4
<i>Parentalité numérique</i>	5
<i>Cybermois</i>	5
<i>Expertise sur le déploiement des outils et des services numériques institutionnels</i>	6
• <b>Le portail ARENA</b>	6
• <b>Le webmail académique</b>	6
• <b>Le RGPD</b>	7
• <b>Apps.education</b>	7
• <b>Eléa</b>	7
<b>Accompagner les équipes pédagogiques</b>	<b>8</b>
<i>Rôle de relais au sein de l'établissement</i>	8
<i>Identifier les besoins de formation</i>	9
<i>Accompagner les équipes dans la mise en œuvre de projets pédagogiques incluant le numérique</i>	9
<i>Accompagner les équipes pour le développement des compétences numériques des élèves</i>	10
<b>Participer à l'administration des services numériques</b>	<b>11</b>
<i>ENT</i>	11
<i>Le GAR et les ressources numériques accessibles dans le médiacentre</i>	11
<i>Faire le lien avec les services chargés de l'équipement et de la maintenance informatiques</i>	12
• <b>Équipements</b>	13
• <b>Assistance, maintenance</b>	13
✓ En collège	13
✓ En lycée	13
<b>ANNEXE : quelques outils numériques préconisés</b>	<b>14</b>
<i>S'organiser en équipe, se concerter, s'accorder sur les moyens à utiliser</i>	14
<i>Communiquer, interagir, garder le lien avec les élèves, les familles</i>	14
<i>Publier et partager des contenus</i>	15

# Le RRUPN : fonctions, désignation, indemnité

## Fonctions

Le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 préconise la présence d'un **R**éférent pour les **R**essources et **U**sages **P**édagogiques du **N**umérique (RRUPN) dans les établissements.

On distingue trois grandes fonctions du RRUPN :

- Conseiller l'équipe de direction dans le pilotage du numérique éducatif.
- Accompagner les équipes pédagogiques.
- Administrer les services numériques.

Le RRUPN peut également être amené, selon le contexte local, à prendre en charge une quatrième fonction, celle d'assurer le lien avec les équipes chargées de l'équipement et de la maintenance informatique. Toutefois, les missions du RRUPN doivent rester avant tout pédagogiques.



Réalisation avec l'aide d'une IA par Pierre Martin, RRUPN au collège du Dorat (87)

## Désignation

Le RRUPN est désigné par le chef d'établissement. Il est préconisé que cette désignation s'établisse sur la base d'une **lettre de mission**, rédigée en concertation avec le chef d'établissement, qui délimite les domaines d'intervention du RRUPN.

**Certains de ces domaines d'intervention peuvent être partagés avec d'autres acteurs identifiés** (administrateur ENT, responsable d'affectation GAR, référent Pix...), notamment quand la taille de l'établissement le nécessite.

### RESSOURCES

[Exemple de modèle de lettre de mission RRUPN.](#)

## Indemnité

La reconnaissance de la mission du RRUPN peut se traduire par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire, selon les modalités fixées par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et l'arrêté du 27 avril 2015, publiés au Journal officiel du 29 avril 2015.

### RESSOURCES

[Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière \(IMP\)](#)

# Conseiller l'équipe de direction dans le pilotage du numérique éducatif

## Educap

éduCAP  
>Numérique

Le RRUPN assure un rôle de coordination et de conseil auprès du chef d'établissement pour l'usage du numérique pédagogique. Il apporte son expertise sur le déploiement des outils et des services en cohérence avec les orientations académiques. Il partage son appréciation des usages par les enseignants et par les élèves. Il repère et fait remonter les pratiques remarquables.

A ce titre, le RRUPN peut être sollicité par son chef d'établissement pour **aider au positionnement sur EDUCAP**, l'outil de suivi et de pilotage stratégique pour la mise en œuvre du numérique éducatif dans l'établissement. Il peut être force de proposition pour dégager les objectifs prioritaires à mettre en œuvre pour l'année N en fonction du positionnement N-1.

*A noter : EDUCAP est accessible via le portail Arena du chef d'établissement et aucune délégation de droit pour le compléter n'est possible.*

### RESSOURCES

[Educap : référentiel 2D](#)

[Guide d'accompagnement](#)



## Commission numérique de l'établissement

Le RRUPN est membre de droit de la **commission numérique** de l'établissement. Cette instance a pour objectif d'assister le chef d'établissement et l'équipe de direction dans le pilotage du numérique de l'établissement.

Elle peut s'envisager selon deux modalités :

- Une commission numérique ad hoc ;
- L'attribution des missions d'une commission numérique au conseil pédagogique.

À titre d'exemple voici une liste de membres pouvant composer cette commission numérique :

- Le chef d'établissement (et/ou un membre de la direction) ;
- Le RRUPN ;
- Un membre d'intendance (agent comptable, gestionnaire) ;
- Un enseignant référent par discipline (ou pôle disciplinaire), y compris le professeur-documentaliste ;
- Un membre de la vie scolaire (CPE...);
- Les éventuels administrateurs ENT, les responsables d'affectation GAR...
- Éventuellement parents, élèves élus au CA, au CVL, au CVC.

Cette commission numérique peut notamment être mise à contribution pour l'élaboration ou l'actualisation de la **charte d'usage du numérique** qui cadre les usages du numérique au sein de l'EPLE.

### RESSOURCES

[Modèle de charte d'usage du numérique](#) (à compléter en fonction du contexte)



## Parentalité numérique

Une information annuelle sur l'apprentissage à la citoyenneté numérique doit être dispensée aux responsables légaux une fois par an par l'établissement (article L312-9 alinéa 6 du Code de l'Éducation).

Le RRUPN peut conseiller le chef d'établissement sur les modalités de mises en œuvre, les thématiques et les outils de communication possibles en lien avec les usages pédagogiques du numérique dans l'établissement et/ou les problématiques rencontrées.

Cette information annuelle peut par exemple être dispensée au mois de janvier à l'occasion **Safer Internet Day**, événement organisé par la Commission Européenne dans l'objectif de sensibiliser les élèves, les parents et les personnels à des thématiques numériques : hyperconnexion et gestion du temps d'écran, réseaux sociaux et prévention du cyberharcèlement, fake news et décryptage de l'information...



### RESSOURCES

Pix parentalité : [parcours](#)

Pix parentalité : [ressources](#)

[Internet sans crainte : Safer Internet Day](#)

[Safer Internet Day : éduquer, pour un internet plus sûr](#) [Kit pédagogique du citoyen numérique](#)

## Cybermois



Le mois d'octobre a été choisi au niveau européen pour sensibiliser organismes et citoyens à la cybersécurité : l'occasion pour communiquer sur le sujet (personnels, usagers) et promouvoir les bonnes pratiques. LE RRUPN peut être force de proposition auprès de son chef d'établissement pour la mise en place d'actions dans le cadre du cybermois.

C'est également une opportunité pour faire connaître les parcours Pix dédié à la cybersécurité (un par niveau).

### RESSOURCES :

[Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr)

[Dossiers thématiques sur Internet sans crainte](#)

# Expertise sur le déploiement des outils et des services numériques institutionnels

- Le portail ARENA



Le portail **ARÉNA** (Accès aux Ressources Education Nationale et Académique) concentre et permet l'accès aux applications métiers des personnels de l'Education Nationale: ADAGE, gestion des déplacements temporaires (Chorus DT), Magistère, plateforme collaborative Tribu, Office 365, Eléa...

Il s'agit d'un point d'entrée unique, s'appuyant sur l'authentification académique, qui permet d'accéder à l'ensemble de vos ressources dès lors que votre identité est contrôlée.

Accès au portail **ARÉNA** : <https://portail.ac-limoges.fr/arena/>

- Le webmail académique

L'académie met à la disposition de l'ensemble de ses personnels une **boîte aux lettres électronique professionnelle et individuelle**.

Le format de l'adresse est : [prenom.nom@ac-limoges.fr](mailto:prenom.nom@ac-limoges.fr)

*A noter: En cas d'homonyme, de prénom composé ou de nom composé, l'identifiant peut s'avérer plus complexe.*

L'adresse académique permet de communiquer de façon sécurisée. **C'est le seul canal de communication de l'administration** (équipe de direction, rectorat, DSDEN, inspection, établissements scolaires, etc.) **donc elle doit régulièrement être consultée.**

## Webmail de l'Académie de Limoges

GÉREZ VOS RENDEZ-VOUS, CONTACTS, ACTIVITÉS ...

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Connexion

**MacaDam**

Mot de passe ou identifiant oublié  
Augmenter le quota de votre boîte

**FileSender**

Envoi de fichiers volumineux

**Evento**

Planifiez vos réunions

Informations importantes sur le phishing

En cas d'envoi de fichiers volumineux, privilégier d'usage de FileSender : <https://filesender.renater.fr/>

## RESSOURCES

Accès à la messagerie : <https://mcc.ac-limoges.fr/>

[Paramétrer la messagerie sur son téléphone ou son ordinateur](#)

## • Le RGPD



Depuis la mise en application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le 25 mai 2018, le **chef d'établissement est le responsable de traitements** pour tous les traitements sur des données à caractère personnel opérés dans son établissement. Il peut prendre conseil auprès du **Délégué académique à la protection des données (DPD)**.

Il est essentiel d'expliquer à tous les utilisateurs (élèves, parents, enseignants, ...) les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et de **protection des données personnelles** y compris dans le cadre de l'usage des outils d'intelligence artificielle.

Si l'établissement dispose d'un ENT, il est également important d'insister sur l'opportunité offerte par le cadre de confiance de l'ENT – étendu par le GAR – qui est une garantie du respect des contraintes légales (voir plus loin la rubrique : *Participer à l'administration des services numériques*).

Le Chef d'établissement peut attribuer le rôle de déclarant au RRUPN dans le **registre de traitement de l'établissement** (application **RADIO** dans Aréna). Il pourra alors y déclarer les **outils pédagogiques en ligne traitent des données personnelles** (onshape, thinkerCAD, genialy...) utilisés au sein de l'EPL.

### RESSOURCES

[RGPD : Page éducol](#)

[Modèle d'autorisation d'enregistrement Image/voix](#)

[Guide des bonnes pratiques du numérique pour l'enseignant \(RGPD\)](#)

IA : [cadre d'usage de l'IA en éducation](#) et [FAQ CNIL](#)

### LE DPD DE L'ACADEMIE DE LIMOGES

Loïc Bernard-Massias : [dpd@ac-limoges.fr](mailto:dpd@ac-limoges.fr)

## • Apps.education

[Apps.education.fr](https://apps.education.fr) est une plateforme de services numériques développée au sein de la Direction du Numérique pour l'Education (DNE) et destinée à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale. Pour les enseignants, l'accès s'effectue avec les **identifiants académiques** et les données sont conservées même en cas de changement d'académie.



Les services s'organisent en 6 catégories : stocker, organiser, communiquer, produire, collaborer et diffuser.

### RESSOURCES

Les outils de Apps : [tutoriels](#)

## • Eléa



**Plateforme d'apprentissage** basée sur **Moodle** mise à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle permet de : créer des parcours pédagogiques, favoriser l'engagement des élèves (activités interactives, feedbacks, ludification...), suivre et évaluer leur progression, collaborer et mutualiser au niveau local et national.

- **Accès élèves** : via l'ENT ou une URL spécifique fourni lors de l'ouverture de la plateforme de l'établissement (à mettre en lien sur la page d'accueil du site de l'EPL).
- **Accès enseignant** : via Arena.

# Accompagner les équipes pédagogiques

## Rôle de relais au sein de l'établissement

Le RRUPN est le relais du SRANE auprès de l'établissement. Ses interlocuteurs privilégiés sont :

- Au niveau de l'académie :
  - o François Coutarel, adjoint du Délégué de Région Académique au Numérique Educatif (A-DRANE), conseiller de Mme la Rectrice de Limoges
  - o Cécile Vassy, cheffe de pôle numérique éducatif 2D, ambassadrice Pix académique : [cecile.vassy@ac-limoges.fr](mailto:cecile.vassy@ac-limoges.fr)
  - o Magali Martin, référente académique aux ressources numériques, GAR et lycée connecté : [rarn@limoges.fr](mailto:rarn@limoges.fr)
- Au niveau de chaque département :
  - o 87 : Magali Martin, référente départementale numérique éducatif et IA pour la Haute-Vienne. Contact : [srane87@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:srane87@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr)
  - o 23 : Frédéric Tomatis, référent départemental numérique éducatif et IA pour la Creuse. Contact : [srane23@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:srane23@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr)
  - o 19 : Loïc Bernard-Massias, référent départemental numérique éducatif et IA pour la Corrèze. Contact : [srane19@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:srane19@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr)

Plusieurs outils sont à la disposition du RRUPN pour s'informer sur l'actualité du numérique éducatif et communiquer avec ses homologues des autres établissements :

- La rubrique SRANE sur le **site académique** : <https://www.ac-limoges.fr/espace-presse/actualites-du-numerique-educatif-121855>
- **La LINE** (lettre d'informations du numérique éducatif) : une fois par période, elle synthétise les principales actualités du numérique éducatif nationales, régionales et académiques. Elle est distribuée dans toute l'académie via les forums du parcours M@gistère ci-dessous, auquel les RRUPN sont abonnés automatiquement.
- **Le parcours M@gistere « Réseau des acteurs du numérique de la Région Académique Nouvelle Aquitaine (RANA) »** : ensemble de forums thématiques pour faciliter les échanges entre pairs. Sélectionnez « je ne suis pas de l'académie de Bordeaux » lors de votre première connexion : <https://magistere.education.fr/ac-bordeaux/course/view.php?id=5457&section=1>

### RESSOURCES

[Archives de la LINE](#)

[Carte mentale « les ressources du RRUPN »](#) (tutoriels, outils...)

## Identifier les besoins de formation

Le RRUPN est le plus à même d'aider le chef d'établissement dans l'identification des besoins de formation numérique afin d'élaborer une **Formation d'Initiative Locale (FIL)** en lien avec l'EAFC. Ce dispositif peut être à l'échelle de tout ou parti des enseignants de l'EPLÉ mais également à destination d'un collectif issu de plusieurs établissements dans une zone géographique restreinte.

### RESSOURCES

[Catalogue des formations et procédure d'inscription.](#)

Le RRUPN peut également animer des **actions de formation auprès de ses collègues** pour développer les usages et les bonnes pratiques dans l'établissement, par exemple sur un temps de pause méridienne.

Quelques exemples de modalités possibles →



Le dispositif Pix+Edu vise à permettre aux enseignants de développer en autonomie leurs compétences numériques transverses et professionnelles via la réalisation de parcours d'auto-formation thématiques sur la plateforme Pix. Ces parcours sont en accès libres sur la [plateforme M@gistère](#).

Le RRUPN pourra inciter les enseignants et personnels d'éducation souhaitant s'engager dans le développement de leurs compétences numériques professionnelles à contacter Cécile Vassy, ambassadrice Pix académique : [cécile.vassy@ac-limoges.fr](mailto:cécile.vassy@ac-limoges.fr)

## Accompagner les équipes dans la mise en œuvre de projets pédagogiques incluant le numérique

Le RRUPN aide à la mise en œuvre des projets incluant le numérique en conseillant sur le choix des ressources, des outils, des matériels et des services et en proposant des exemples d'usage du numérique. Il aide ses collègues à identifier leurs besoins spécifiques de formation en lien avec ces projets (voir paragraphe précédent).

# Accompagner les équipes pour le développement des compétences numériques des élèves

Le décret n° 2019-919 paru au Journal officiel le 30 août 2019 a rendu obligatoire la **certification des compétences numériques des élèves en fin de cycle terminal (3<sup>ème</sup>, terminale, CAP2, BTS2, CPGE2)**.

Les élèves utilisent la **plateforme PIX** dès la classe de 6<sup>e</sup> afin d'acquérir progressivement, au collège puis au lycée, les compétences du **CRCN** (Cadre de Référence des Compétences Numériques).

Les enseignants les accompagnent dans ce travail, notamment via la plateforme Pix Orga qui permet de proposer aux élèves des parcours Pix thématiques et disciplinaires et d'en suivre les résultats.



S'il n'est pas le seul impliqué, le RRUPN occupe une place centrale dans cette organisation en accompagnant les équipes pédagogiques dans la prise en main des outils et des ressources à disposition. Quelques exemples d'actions possibles :

- Sensibiliser l'ensemble des enseignants (par exemple à l'occasion de la journée de pré-rentrée) sur l'existence du CRCN et l'usage de la plateforme Pix.
- Faire vivre un test démo Pix aux collègues pour que tous en aient une connaissance minimale : <https://app.pix.fr/assessments/82564897/challenges/0>
- Organiser une concertation sur la mise en œuvre du travail sur Pix : choix des compétences prioritairement travaillées pour chaque niveau, utilisation des parcours disciplinaires, implication de l'ensemble des disciplines dans le travail sur les compétences...

## RESSOURCES

Page académique « [Certification Pix](#) »

Page Eduscol « [Evaluer et certifier les compétences numériques](#) »

[Boîte à outils Pix](#).

## CONTACT

Pour toute question, contacter Cécile Vassy, ambassadrice Pix académique :

[Cecile.vassy@ac-limoges.fr](mailto:Cecile.vassy@ac-limoges.fr)



Réalisation avec l'aide d'une IA par Cécile Vassy

# Participer à l'administration des services numériques

## ENT



Tous les lycées de la région Nouvelle Aquitaine disposent d'un environnement numérique de travail (ENT) : <https://lyceeconnecte.fr/>.

Tous les collègues creusois disposent également d'un ENT : [ENT Creuse](#).

L'ENT fourni à chaque utilisateur un espace personnel et sécurisé. Il est une garantie du respect des contraintes légales, notamment en ce qui concerne les données personnelles. A noter que les élèves se connectent à l'ENT avec leur identifiant et leur mot de passe **Educonnect** (gestion via Aréna).

Le RRUPN assiste le chef d'établissement pour assurer la mise à disposition de l'ENT pour la communauté éducative. Il peut, par délégation du chef d'établissement, administrer cet ENT, seul ou en collaboration avec un ou plusieurs « administrateurs ENT » selon la taille de l'établissement.

Le RRUPN doit disposer d'une connaissance minimale du fonctionnement général de l'ENT et des outils et applications qu'il propose. Il n'hésitera pas à solliciter le SRANE pour tout besoin d'information.

### RESSOURCES

[Guides pratiques des administrateurs de Lycée connecté](#)

[Conseils pour la bascule d'année sur lycée connecté](#)

ENT Creuse (tutoriels et fiches méthodes) : [Rentrée 2025-2026](#) et [Guide de la rentrée](#)

[Documentation relative à Educonnect sur Eduscol](#)

## Le GAR et les ressources numériques accessibles dans le médiacentre



LE GESTIONNAIRE  
D'ACCÈS  
AUX RESSOURCES  
NUMÉRIQUES

Le **GAR** (Gestionnaire d'accès aux ressources) est un dispositif national qui permet de centraliser et gérer les abonnements aux ressources et manuels numériques au sein de chaque établissement. Ces derniers sont ensuite accessibles aux usagers via le **médiacentre** de l'ENT ou via EduGAR.

Il simplifie l'accès à ces ressources (authentification unique), et garantit la protection des données personnelles. **A noter que les ressources accrochables au GAR ne nécessitent pas de déclaration dans le registre de traitement de l'établissement** car le responsable de traitement est le ministre et non le chef d'établissement. Il est seulement obligatoire d'informer les personnes concernées par le traitement. Cette information se fait généralement via l'application.

Les ressources numériques relèvent de la politique documentaire de l'établissement, dont le chef d'établissement est le responsable.

La mise à disposition des ressources et abonnements numériques via le GAR se fait à deux niveaux :

1. Le niveau des **abonnements** : l'abonnement est automatique pour les **ressources nationales** (mises à disposition gratuitement par le ministère) ou **territoriales** (financées par une collectivité territoriale). Il est souscrit par le service de gestion de l'établissement pour ce qui concerne les **ressources acquises par l'établissement**. Ces trois types de ressources se trouvent alors disponibles dans le GAR pour l'établissement.

2. Le niveau des **affectations** : l'affectation des ressources aux usagers est une opération qui revient réglementairement à l'établissement. Cette opération est à réaliser à chaque début d'année scolaire par les **responsables d'affectation GAR** de l'établissement à partir de la console d'administration GAR. Le RRUPN fait partie, avec les personnels de direction et les professeurs documentalistes, des possibles responsables d'affectations. Le chef d'établissement peut en désigner d'autres, notamment dans les établissements de grande taille.

Comment rendre un usager responsable d'affectation GAR ?

- Dans lycée connecté, l'administrateur ENT doit lui affecter le groupe manuel « RESP-AFFECT-GAR » via la console d'administration.
- Dans l'ENT Creuse, l'administrateur ENT doit sélectionner le service « Médiacentre » (menu Administration) et affecter le rôle « Responsable d'affectation GAR » à l'utilisateur depuis la console d'administration.
- Dans EduGAR, le chef d'établissement doit accorder la délégation de droit à l'enseignant désigné.

#### RESSOURCES

[Chaîne vidéos : GAR, gestionnaire d'accès aux ressources](#)

[Tutoriels, liste des ressources 1D et 2D](#)

[Guide utilisateur GAR](#)

## Faire le lien avec les services chargés de l'équipement et de la maintenance informatiques

Depuis 2013, ce sont les **collectivités territoriales** (région pour les lycées, département pour les collèges) qui sont chargées de la maintenance des infrastructures et des équipements numériques : câblage des bâtiments avec leurs éléments actifs, serveurs, postes de travail fixes et mobiles, périphériques, applications informatiques.

Même si dans les faits, le RRUPN sera amené à prendre en charge des opérations de maintenance dites « de niveau 1 » (branchement, réglage, remplacement, installation et paramétrage d'une application...), il joue avant tout un rôle de relais et de liaison avec les services concernés de ces collectivités territoriales.

## • Équipements

Des campagnes annuelles d'équipement ou de renouvellement concernant le matériel numérique pédagogique sont proposées par la collectivité de rattachement, sur la base d'un référentiel.

Le RRUPN, qui est le plus à même de repérer et identifier les besoins, jouera là un rôle précieux de déclencheur et de conseil auprès de l'équipe de direction.

## • Assistance, maintenance

La plateforme d'assistance **AMÉRANA/SUMIT**, accessible depuis le portail Aréna (rubrique « support et assistance »), est le canal principal pour toute demande concernant le **réseau**.

### ✓ En collège

Toute demande de **service** ou tout **signalement d'incident** doit être effectué via la plateforme ou l'adresse mail de contact dédiée du département :

- En **Haute-Vienne** : rédiger un ticket sur la plateforme <https://glpiprod.haute-vienne.fr/> (identifiant et mot de passe fournis par le conseil départemental à la demande du chef d'établissement)
- En **Corrèze** : demander au gestionnaire de rédiger un ticket sur la plateforme <ws.correze.fr> (un identifiant - [ce.uai@ac-limoges.fr](mailto:ce.uai@ac-limoges.fr) - et un mot de passe par établissement, plateforme non réservée au numérique)
- En **Creuse** : adresser un mail à l'adresse [tice-college@creuse.fr](mailto:tice-college@creuse.fr)

### ✓ En lycée

La région Nouvelle Aquitaine a mis en place une procédure spécifique de signalement des problèmes informatiques. Chaque demande doit faire l'objet d'un ticket rédigé sur **GLPI** : <http://www.gpi.lycee-na.fr/>. Par défaut, seul le chef d'établissement peut rédiger des tickets sur cette plateforme. Il peut déléguer les droits en écriture au RRUPN.

Pour des demandes concernant plus spécifiquement « Lycée connecté », il existe également une chaîne d'assistance interne à l'ENT (accessible via l'application « JIRA »).

## ANNEXE : quelques outils numériques préconisés

S'organiser en équipe, se concerter, s'accorder sur les moyens à utiliser

ENT Lycée connecté	ENT Creuse	Autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Messagerie instantanée <b>Riot</b> (et l'application mobile <b>Elément</b>)</li> <li>- Outil de gestion de projet <b>Wekan</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Apps.education.fr</b> (applications "métier" pour échanger, communiquer, publier, partager...)</li> <li>- Espace collaboratif <b>TRIBU</b> (accessible depuis le portail Arena.</li> <li>- <b>Messagerie professionnelle académique</b> (paramétrable depuis l'application Maca-dam)</li> <li>- <b>Messagerie sécurisée de l'état Tchap</b></li> </ul>

Communiquer, interagir, garder le lien avec les élèves, les familles

	ENT Lycée connecté	ENT Creuse	Autres
<p><b>Par courriel individuel ou collectif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Messagerie</b></li> <li>- <b>Riot/Element</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Messagerie</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Messagerie professionnelle académique</b></li> <li>- Messagerie de <b>Pronote</b></li> </ul>
<p><b>Par visioconférence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Webconférence</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Visio-conférence</b> de apps.education.fr</li> </ul>

## Publier et partager des contenus

	ENT Lycée connecté	ENT Creuse	Autres plateformes
<b>Partager des documents avec les élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application <b>Document</b></li> <li>- Plateforme <b>Eléa</b></li> <li>- Hébergement de vidéos <b>Peertube</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Porte documents</b></li> <li>- <b>Classeur pédagogique</b></li> <li>- <b>Plateforme Eléa</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme <b>Eléa</b></li> <li>- <b>Nuage / Peertube</b> (Apps.education.fr)</li> <li>- <b>Pronote</b></li> <li>- <b>Serveur pédagogique</b></li> </ul>
<b>Proposer des ressources et manuels numériques aux élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Médiacentre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Médiacentre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Médiacentre de EduGAR</b></li> </ul>
<b>Proposer des activités aux élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Applications <b>frise chronologique, mur collaboratif, carte mentale...</b></li> <li>- <b>Eléa</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Classeur pédagogique</b></li> <li>- <b>Eléa</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Eléa</b></li> </ul>
<b>Recueillir des travaux d'élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Applications <b>Casier</b></li> <li>- Application <b>Document</b></li> <li>- Plateforme <b>Eléa</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Classeur pédagogique</b></li> <li>- <b>Espace des classes</b></li> <li>- Plateforme <b>Eléa</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nuage</b> (Apps.education.fr)</li> <li>- <b>Pronote</b></li> <li>- Plateforme <b>Eléa</b></li> </ul>
<b>Proposer aux élèves des outils pour créer seuls ou en collaboration des documents textuels ou multimédias</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Applications : <b>documents, cahier multimédia, frise chronologique, mur collaboratif, carte mentale...</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un <b>dossier partagé</b> en lien avec la bureautique en ligne</li> <li>- <b>Blog</b> (différents niveaux d'autorisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de la Digitale</li> </ul>